

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Articles : L2125-1 et L2125-4,

Vu la Délibération n°VA_DEL2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Vu l'arrêté N°2020-27510 autorisant Madame KERCKHOVE Hélène à occuper temporairement une partie de domaine public au droit du n°53, rue de Lille afin de mettre en place une benne destinée à recevoir des matériaux de démolition, Considérant que ces travaux ne sont pas terminés,

N° 2020- 27630

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté 2020 - 27597 en date du 18 août 2020 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2020.

Article 2.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à: 0€, les travaux étant effectués chez Madame KERCKHOVE Hélène 53, rue de Lille 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés

Article 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068-59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA – Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Madame KERCKHOVE Hélène 53, rue de Lille 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 31 août 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : **02 SEP 2020**